



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunion des 1 et 2 mars 2024

Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 1 et samedi 2 mars 2024.

Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL et VEROLA
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GONY, GRIGNON,
LE BOT, MARAUX, POGGI (vendredi), ROBERT, SCHMITT, STEPHANT,
THEARD et VAISSIERE

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ, Directeur Technique National
Mme Anna MAILLARD (vendredi), Conseillère Technique Nationale
M. Charles-Baptiste AGOSTINI (vendredi), Conseiller Technique
National

Excusés : Mme VIGUIE
M. IANNARELLI

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Merci à vous toutes et tous de vous être rendu disponible pour ce nouveau CODIR et Conseil National, j'espère que les conditions de route ont été meilleures et nous permettront d'aller au bout de notre réunion.

Depuis notre dernière réunion peu de mouvement, j'ai été avec Patrice à la Direction des Sports pour notre entretien annuel dans le cadre de notre contrat de délégation. 3 heures d'entretien pas toujours facile, j'aurai l'occasion d'y revenir lors de l'intervention de Patrice. J'ai également été amené à me déplacer au Sénat puis en ARDECHE pour assister à la signature du Pacte de Développement AURA-Ardèche impulsé par monsieur L. WAUQUIEZ, Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rôle d'un président de Fédération est éminemment politique, car il porte auprès des élus une vision politique du projet fédéral mais également des valeurs défendues. La construction du Centre National est un projet fédérateur, il porte en lui ce que la fédération sera dans les années à venir, ce que nous déciderons collectivement qu'elle sera. Mais force est de constater que parfois tout le monde ne tire pas dans le même sens, soit parce qu'il a été contrarié par les choix du CODIR ou que ces choix ne leur conviennent pas. Evidemment tout ceci est regrettable et peut être préjudiciable à l'institution.

Nous allons rentrer dans une période pré-électorale où les rumeurs, les fake-news vont aller bon train. Ne vous prenez pas la tête avec toutes les inepties qui peuvent se dire et concentrons-nous sur les chantiers que nous avons engagés et que nous nous devons de mener à terme.

Mais afin que nos décisions soient judicieuses, utilisez les compétences et les ressources de nos salariés, ils sont en particulier à l'aune de cette échéance électorale le pôle de stabilité et de continuité de la vie Fédérale. Nul ne sait de quoi demain sera fait, mais quoiqu'il se passe la Fédération doit toujours avoir la capacité de poursuivre sereinement son chemin. Nos outils sont ceux de la Fédération, au-delà de nos propres personnes, notre seule ambition doit être de servir cette institution et de la laisser en ordre de marche.

Comme évoqué lors du dernier Congrès par Michel Robert nous avons fait des choses pour améliorer le fonctionnement de la fédération, pour structurer et aider à la professionnalisation tous ceux qui le souhaitent.

Sommes-nous perfectibles, certainement. Avons-nous des marges de progression certainement.

Mais les conseils, voire les injonctions du Ministère et de la Direction des Sports ne doivent pas être perçus comme des reproches mais comme des défis à relever afin que notre Projet Sportif et associatif soit toujours plus performant, toujours en mouvement.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DES 26 ET 27 JANVIER 2024 à MARSEILLE

Lors du précédent comité directeur, je vous ai lu l'intégralité du mail que Mme NOEL Mireille m'avait transmis. Or il s'avère que la retranscription de mon intervention lors de ce comité directeur appelle de sa part des commentaires et des questions.

Voici donc, les questions posées sur le dernier compte rendu du comité directeur :

Question : « De quelle attitude et propos parlez-vous ? » (En référence au passage du CR : « Evidemment ce congrès... Dont acte ! »)

Réponse du Président : De l'attitude générale rapportée par des congressistes après le vote des statuts et les applaudissements déplacés compte tenu de la situation. Je rappellerai simplement le passage extrait du mail que je vous ai lu, à sa demande, lors du dernier CODIR : « Le Président me reproche également d'avoir applaudi à l'annonce des résultats du premier vote. Ma seule explication est que j'étais restée sur le fait qu'il fallait 50 % d'avis favorables pour faire passer ces statuts. » Pour ma part, je trouve dommage qu'une dirigeante, ayant travaillé sur la réforme des statuts, reconnaisse pour motif une connaissance approximative, voire une méconnaissance des mécanismes qui conduisent à la validation de la modification des statuts par une AG.

Question : Pourquoi ne pas avoir intégré dans ce compte-rendu le contenu complet de mon mail ?

Réponse du Président : Si lors des CODIR je vous fais part des courriers que je reçois, et qui ont vocation à être portés à votre connaissance, j'estime que ces derniers n'ont pas été diffusés in extenso ni dans le CR, ni dans les annexes, seules les décisions ou remarques sont alors retranscrites. La transparence ne veut pas dire, tout mettre sur la place publique.

Question : « ...Je ne vois pas non plus l'approbation du comité directeur par suite de ma demande de démission... »

Réponse du Président : Le dernier compte rendu laisse apparaître la phrase suivante : « ... Le secrétariat général : je vous demande d'accepter la démission et de ce fait, je propose de confier le poste de Secrétaire Général à Laurent BOURLET... », il est vrai que le vote du CODIR sur ce point n'est pas mentionné, alors que la question a été clairement posée, pour rectifier ce point je vous demande donc de voter sur le fait d'acter la démission, après un tour de table : la démission est actée à la majorité des personnes présentes.

Question : « ... De plus, je suis étonnée qu'un(e) responsable de la commission Jeunes n'est pas été nommé(e). Cela justifie sans doute que cette commission est compliquée à gérer... »

Réponse du Président : La commission jeunes n'est pas plus difficile qu'une autre à gérer. La gestion d'une commission ne s'improvise pas, cela implique une réflexion, un apport d'idée, des propositions qui permettent une dynamique et un investissement de la part des membres de ladite commission. Une commission propose et le CODIR décide, il faut donc que les propositions soient argumentées, pesées et qu'elles aient du sens au regard du projet sportif fédéral, des projets de développement. Ceci vaut pour toutes les commissions, mais je reconnais volontiers que la pétanque en direction des jeunes est un sujet délicat, au regard des passions qu'il déchaîne.

Pour conclure, j'admets que l'on puisse en vouloir au Président de la Fédération d'engager des poursuites à l'encontre de membres de la Fédération et j'admets que l'on puisse lui en tenir rigueur et avoir de la rancœur. Mais tout le monde connaissait mon postulat de départ, tout le monde voulait une mandature différente et en finir avec les dérogations ou les arrangements, je savais à quoi m'exposait une telle posture, je l'ai choisie et je l'assume. Il suffit que chacun s'astreigne à faire attention à ses propos, ses actes. Mais croyez-moi, j'ai autre chose à faire que de me perdre dans de vaine querelle. Et comme lors de notre entretien à la Direction des Sports, il nous a été suffisamment répété que l'on attendait des fédérations et de leurs dirigeants exemplarité et respect que ce soient des lois, des règlements et à plus forte raison des personnes pour que je poursuive dans la voie que je me suis fixée.

Le compte-rendu du comité directeur en date des 26 et 27 janvier 2024 à Marseille est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Débutons par une bonne nouvelle avec le nombre de licenciés à la date du 29 février : 272962 dont 32 800 nouveaux. Nous sommes rassurés par rapport à nos prévisions budgétaires puisque nous avons acté avec la commission des finances une recette de licences sur une base de 285 000 licenciés. Logiquement, nous devrions dépasser ce nombre et nous rapprocher des 300 000 licenciés (nombre que nous avons atteint en 2019 avant la pandémie Covid).

D'autre part, une autre bonne nouvelle avec 3 590 clubs inscrits en coupe de France 2024/2025, soit une augmentation de 106 clubs par rapport à 2023.

Pour la partie financière, sur le compte de résultat 2024, nous avons procédé au règlement des dépenses de fonctionnement de décembre, janvier et février avec pour principale dépense l'organisation du congrès de Grande Synthe. Notons que le budget alloué a été plus que bien respecté, notamment le prix de l'hébergement qui a été inférieur aux précédents congrès. Nous avons un total de dépenses de 27 387.46 € pour un budget de 35 000 €.

Pour la partie recettes, nous allons procéder à l'appel au versement de l'acompte sur les licences 2024 pour nos comités, acompte à régler avant le 15 avril 2024. Je rappelle que nous facturerons aux comités sur la base des licences 2023 un acompte de 70 % et concernant les mutations, nous les facturerons avec la fiche financière en octobre puisque la période de mutation est valable sur l'année complète. Nous intégrerons dans l'acompte le versement des indemnités des tours de zone de la Coupe de France 2023/2024.

Faisons un point sur les subventions en cours pour nos différents évènements :

- 20 000 € du Ministère pour le championnat d'Europe 2023 d'Albertville ;
- 40 000 € du Conseil Régional pour la finale de la Coupe de France 2024 à BEAUVAIS ;
- Pour le championnat du Monde de DIJON, les subventions déjà versées sont :
 - o 75 000 € du Ministère ce qui correspond à un acompte de 50 % ;
 - o 240 000 € de la Métropole de DIJON – le solde de 60 000 € sera versé à la présentation du bilan de l'évènement ;
 - o 90 000 € du Conseil Départemental 21 ;
 - o La subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté reste en attente.

Sur le suivi de la trésorerie pour le championnat du Monde, nous avons organisé une réunion en Visio avec les responsables financiers du CD 21 et de la F.F.P.J.P. et nous avons validé un regroupement de l'ensemble des dépenses et des recettes déjà réalisées par le CD 21 et la F.F.P.J.P.

La trésorière du CD 21 prépare un récapitulatif des différentes dépenses et recettes avec les pièces justificatives.

Christy MARRACCINI intégrera les données sur le compte spécifique du championnat du Monde, ce compte sera mis à jour mensuellement en fonction des nouvelles dépenses et recettes. Un suivi mensuel sera transmis par la trésorière du CD 21 à Christy afin d'être au plus proche du réalisé de l'évènement.

Pour la partie sur la subvention A.N.S 2024 pour les comités et les clubs, l'enveloppe 2024 est de 305 900 € (contre 270 500 € en 2023), soit une augmentation de 12 % non négligeable due certainement à la prise en compte du travail pertinent et efficace de la commission A.N.S. de la F.F.P.J.P. dirigée par Corentin DUTERME.

Le calendrier prévisionnel de la campagne est :

- Jeudi 4 mars 2024 – 10h00 : ouverture de la campagne et début de la période de dépôt des dossiers de subvention en ligne sur Le Compte Asso ;
- Courant mars 2024 – 18h00-20h00 : réunion collective et à distance d'information A.N.S.-P.S.F. et de formation sur Le Compte Asso ;
- Dimanche 14 avril 2024 – 23h59 : fin de la période de dépôt des dossiers sur Le Compte Asso ;
- Lundi 15 avril 2024 – Vendredi 17 mai 2024 : phase d'instruction des dossiers ;
- Semaine du 20 mai 2024 : tenue de la commission fédérale A.N.S.-P.S.F. pour validation de l'attribution des fonds.

Pour terminer, nous avons procédé, avec Véronique BAJOLLET et Philippe STEPHANT, au classement du dossier de la commission solidarité concernant le club de la Boule du Lac de Cazaux en Gironde. En accord avec le Président du club, une aide en achat d'un ordinateur portable et d'un écran pour l'organisation de leurs compétitions et la gestion du club, je vous rappelle que le club avait été sinistré avec la destruction de leur siège.

IV. DEVELOPPEMENT DURABLE : intervention de l'Institut du sport durable

La F.F.P.J.P. est accompagnée par cet Institut dans le cadre de la mise en place de sa politique de transition écologique et de développement durable. A cet effet, des ateliers ont été mis en place lors de cette journée afin de dégager une ligne directrice et une feuille de route sur le sujet.

Pour rappel, la F.F.P.J.P. est tenue d'appliquer la Charte des engagements du Ministère des Sports à l'instar de TOUTES les organisations de grande envergure. Il nous faut toutes et tous d'ores et déjà engager des actions dans ce domaine qui est au cœur des politiques publiques et donc qui sera demandé dans le cadre des subventions publiques.

Institut du sport durable : « le sport pour basculer vers un monde durable », le sport devant agir face aux urgences environnementales.

Principes de la transition écologique et solidaire : effondrement de la biodiversité, pollutions, pénurie des ressources naturelles, changement climatique... Le sport a sa part de responsabilité, le sport est fortement impacté, le sport fait partie de la solution !

RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) dans le sport : environnement – social – économique : le monde sportif est concerné directement ou indirectement (parties prenantes externes), par les différentes normes et législations en vigueur, ce qui implique une adaptation du modèle de management du sport et la redéfinition de son rôle et de ses missions à l'échelle des territoires.

Ateliers d'intelligence collective : construction de la F.F.P.J.P. de demain avec des thématiques piliers de la RSO (environnement – social – économique) – définir une identité collective.

V. INFORMATIQUE : intervention de HADOKEN

Présentation du projet de dématérialisation de la licence et de la création d'une plateforme données licenciés : il va falloir réécrire Geslico pour que d'autres applications puissent fonctionner et que tout soit mutualisé.

Des devis sont en cours de finalisation et des propositions concrètes devront être proposées pour le comité directeur de mai au plus tard.

VI. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Michel LE BOT – Patrice RODRIGUEZ – Anna MAILLARD)

Intervention du Président

Nous nous sommes rendus, avec Patrice RODRIGUEZ, à Paris à l'entretien annuel prévu avec la Direction des Sports, entretien courtois mais ferme, rappelant au passage aux Fédérations que la tutelle était exercée par le ministère des Sports, des JO et JPO. Une vraie volonté exprimée de reprendre la main sur les Fédérations en leur rappelant leurs engagements, leurs contraintes dans le cadre du contrat de délégation et leurs obligations réglementaires et législatives.

Cette reprise en main s'inscrit dans la droite ligne du rapport parlementaire, des errances et dérives de certaines fédérations, l'après JO verra certainement une évolution des obligations et certainement des contrôles par les services de l'état.

Lecture est faite par le Président du courrier adressé par la Directrice des Sports par suite de l'entretien à Paris.

Courrier dans lequel, elle souligne « la transparence des débats » et notre engagement dans « les politiques publiques portées par le ministère chargé des sports », « la dynamique fédérale en termes de licences, notamment chez les féminines et l'engagement de la fédération pour attirer des publics plus jeunes en promouvant le partenariat entre les clubs et les établissements scolaires ».

Elle a rappelé à la fédération ses obligations en matière d'éthique et d'intégrité, en particulier la parution annuelle du rapport d'activité de cette commission et sa transmission à ses services.

Elle a souhaité également appeler notre attention sur les points qui nécessitent un suivi de la fédération :

- Nous lui avons fait part de la modification de nos statuts dans le respect des dispositions de la loi du 2 mars 2022 et aborder les conditions dans lesquels ces derniers ont été adoptés. Et comme rappeler, nous avons transmis à la Direction des Sports nos nouveaux statuts conformément à l'article RI 38 du code du sport. Pour information, par suite de cet envoi nous avons en retour obtenu l'assurance que nos statuts étaient conformes ;
- Elle demande de rappeler, aux personnes concernées, le caractère obligatoire de la Déclaration de Patrimoine et de conflit d'intérêt auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

Elle souligne que le déploiement de séquences de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'ensemble des formations fédérales est à mettre à l'actif de la politique fédérale. Et précise que la formation des éducateurs et intervenants en fonction et déjà qualifiés et certifiés, reste cependant à consolider.

Nous avons convenu et il a été acté la nécessité d'améliorer, tant le contrôle d'honorabilité de nos bénévoles, que le taux de correction des identités des personnes revenues en AIA (Aucune Identité Applicable), condition indispensable à l'efficacité du dispositif.

Aussi nous devons préciser les actions engagées dans ce domaine quant à la fiabilisation de la liste déposée sur le SI honorabilité, et le respect du périmètre du contrôle, en particulier pour les arbitres.

Elle a également rappelé qu'il vous revenait, de nous assurer que chaque éducateur sportif professionnel est bien titulaire d'une carte professionnelle délivrée par le service du départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) après vérification de ses qualifications et de ses antécédents judiciaires éventuels.

Plus de trois ans après la mise en place de la cellule ministérielle « Signal-sport », il apparaît nécessaire d'amplifier la dynamique d'amélioration des circuits de prise en charge et l'objectif visant à encore mieux accompagner le mouvement de libération de la parole des victimes.

Nous nous devons d'améliorer la communication sur les procédures d'alerte et de signalement, notamment le dispositif national « Signal-Sports » (signal-sports@sports.gouv.fr), mais aussi de faciliter la remontée d'informations sur des faits dont auraient été victimes des sportives ou sportifs au sein de notre fédération.

Pour garantir un traitement efficient des dossiers de signalement, il est impératif que nous articulions nos procédures et plateformes internes de signalement avec la cellule nationale Signal-Sports.

Par ailleurs, il nous a été rappelé l'intérêt que nous avons à tenir informés, les services de l'état, sur les suites réservées aux procédures disciplinaires engagées dans le champ des violences à caractère sexuel et sexiste par la transmission **systematique** des décisions des commissions de discipline.

L'engagement de la fédération contre les pratiques addictives incluant la consommation d'alcool durant les compétitions sportives a été souligné.

Concernant les sportifs listés, notre attention a également été appelée sur la surveillance médicale réglementaire (SMR), même si pour cette dernière une grande partie est respectée. L'optimisation des bilans SMR complets réalisés constituera un point de vigilance.

La formalisation de notre plan de féminisation ainsi que la cartographie des établissements scolaires et clubs de pétanque à proximité, dont nous avons évoqué l'importance dans la politique fédérale actuelle, est attendue et à transmettre à la DS.

Ce retour montre si besoin était tout le travail et le périmètre d'intervention demandé à une Fédération. Car si l'ANS finance le volet sportif d'une fédération, l'état rappelle que notre mission est de porter au plus près de nos organes déconcentrés et des clubs les attentes de notre ministère de tutelle.

Rappel a été fait, du rôle des cadres d'état et pas seulement du DTN, yeux et oreilles du ministère auprès des fédérations. Les fédérations ne sont pas les employeurs des cadres d'état, ils doivent nous accompagner dans la déclinaison au sein de notre projet fédéral des attentes du ministère et de nos obligations au regard de notre contrat de délégation et de notre agrément. Ils sont là pour nous guider dans ce que nous pouvons faire ou devons faire dans le cadre prévu par la loi.

Je les remercie pour leur implication au sein de la fédération mais nous devons avoir conscience que nos trois cadres d'état (et demain 4) ne sont pas là pour faire à notre place mais pour nous accompagner pour prendre des décisions judicieuses, en phase avec notre agrément, notre contrat

de délégation, les codes et législations en vigueur en plus de leur domaine de prédilection la performance en compétitions. Ils sont des poils à gratter qui dérangent parfois mais leur expertise est essentielle. J'étendrai cette posture à tous les salariés de la Fédération car j'attends d'eux qu'ils nous accompagnent dans la transformation nécessaire de nos modes de fonctionnement et d'actions.

Intervention du D.T.N.

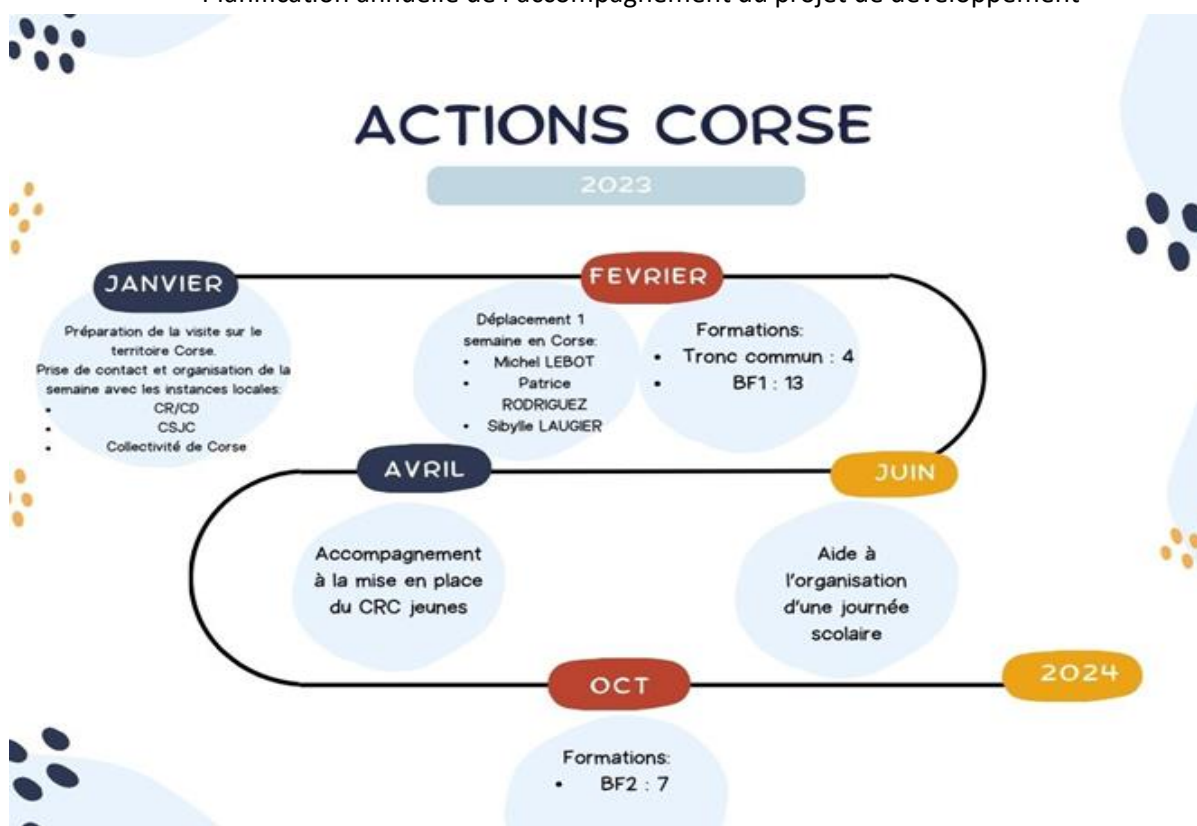
En préparation de chaque comité directeur, il a été décidé d'instaurer un ordre du jour basé sur les bilans intermédiaires d'actions prioritaires, les projets et dossiers incontournables (CIP, ANS/PSF, planning prévisionnel des actions) à faire voter/valider (planification en amont des projets à présenter). Je fais un rappel 15 jours avant pour un envoi des collaborateurs la fin de semaine avant chaque comité départemental.

- **ACTION 1 : DEVELOPPEMENT** : promotion des pratiques sportives pour tous y compris le sport de compétition ; contrat de développement (Politique envers les jeunes, les féminines, les DROMS, la pratique handisport) ; ANS ; carnet de bord ; labellisation ; convention d'objectifs territoriale ; honorabilité ; etc.

Contrat de délégation : travail de synthèse et préparation d'un Powerpoint de présentation pour l'entretien stratégique au Ministère

Corse :

- Planification annuelle de l'accompagnement du projet de développement



- Perspectives 2024 :
 - Accompagnement à la demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse ;
 - Formations scolaires ;
 - 1 journée de CNC sénior tous les deux ans ? ;
 - *Prise en charge de 3 équipes de 4 joueurs + les coaches pour le CNC jeunes (validée par les élus) ;*
 - Formation de formateur ;
 - Accompagnement au lancement du CRE en collaboration avec le CSJC ;
 - Accompagnement à la professionnalisation (Apprentis BPJEPS APT – recalé aux tests d’entrée en 2023) ;
 - Possibilité de transposer la planification avec d’autres territoires.
- Réalisé en février :
 - Réunion avec l’ETR Corse sur le projet de développement jeunes : CRE – lien avec le CREPS-CSJC (région test possible avec un suivi des joueurs tout au long de l’année) ;
 - Formation professeurs des écoles Ajaccio (2 écoles-10 professeurs) avec l’ETD Corse du sud.

Référentiel de Compétences (présentation des outils) : réunion en Visio au cours du mois de mars autour du livret de compétences à destination des éducateurs ETD-ETR et écoles de pétanque labélisées pour présenter les outils créés.

Honorabilité :

Travail d’inventaire du réalisé (Fabienne VIGUIE, Xavier GRANDE, Ludovic BAUDEMONT, MS) préparation des fichiers pour remontées SI-Honorabilité ; inscription SI-Honorabilité, contacts services déconcentrés (suivi des dossiers de signalements, réponse aux problématiques du réseau fédéral) ; évolutions fédérales
 Organisation et suivi de réunions publiques dans le cadre de la convention CAPA (Bretagne – 22 et Aquitaine – 87)
 Rédaction de fiches thématiques règlementaires et notes de services (violences sexuelles, honorabilité, organisation de séjour d’accueil collectif de mineur)
 Veille règlementaire.

ANS-PSF 2024 : par suite de la réception des directives ANS-PSF de l’ANS (Note n°2024-DFT-01) une première version de la note de cadrage fédérale ANS-PSF 2024 est proposée. Il nous manque encore quelques informations pour finaliser cette note (montant des différentes enveloppes notamment) mais l’essentiel est là.

À noter l’apparition de 2 nouveaux dispositifs « périphériques » qui sont venus se greffer aux subventions « classiques » : les Animations vacances olympiques et paralympiques et les 1000 emplois socio sportifs.

Carnets de bord : Retour des carnets de bord en cours (date limite au 1^{er} mars 2024). Point au 26/02 : 12 CR sur 13 ont répondu et 92 sur 105 CD.

Label handi-pétanque : la campagne est en cours.

Point au 26/02 : 8 clubs demandeurs seulement pour le moment (date limite au 15 mars 2024).

Animations vacances olympiques et paralympiques : le recensement est en cours.

7 clubs demandeurs seulement pour le moment (date limite au 7 mars 2024).

- **ACTION 2 : HAUT NIVEAU** : Coordination collectif, stage, compétitions, détection, accompagnement socio professionnel des SHN, Mise en liste, filière d'accèsion, développement d'outils...
 - Les Collectifs :
 - Stage espoirs à Brive les 10 et 11 février (très bon accueil du comité) ;
 - Espoirs M, 17 joueurs. Sélection de 12 joueurs qui forment le groupe France 2024. Prochain stage le 2 et 3 mars à Bressuire ;
 - Espoirs F, 12 joueuses. Sélection de 7 joueuses qui forment le groupe France 2024. Prochain stage du 22 au 24 mars à Valence ;
 - Stage Jeunes Masculin (24) et féminine (12) à Bassens les 10 et 11 février (création fiches situations de jeu) ;
 - Stage collectif Avenir (30) 17 et 18 février à Montauban ;
 - OFAJ 2024 ;
 - Début de la campagne des nationaux.
 - Fin de la campagne PSQS : bilan positif et négatif
 - Séquençage : gros travail de collaboration mené avec Yoann (INSEP) lors des 3 jours à Bassens est le résultat de ce travail
 - Nouveau tableau de bord ;
 - Comparatif stats – création compte (staff -CRE).
 - Expérimentation biomécanique : coordination FFPJP/ENS Rennes - nous rencontrons des problématiques pour solliciter les athlètes.
 - Mysportroom : accompagnement physique des SHN, coût 1526,64€.

Organisation de la mise en place de la plateforme d'entretien physique des différents collectifs :

- 2 groupes de féminines espoirs ;
- 3 groupes de masculins espoirs ;
- 6 groupes de seniors.

Chaque groupe va être constitué de :

- 4 joueurs(euses) ;
- Un administrateur du collectif ;
- L'administrateur commun.

L'administrateur du collectif sera :

- Pour les espoirs filles Anna et Ludovic ;
- Pour les espoirs garçons Pascal ;
- Pour les seniors David.

Chaque administrateur aura un regard sur l'activité réalisée par les sportifs de son groupe. L'administrateur commun est le DTN qui aura à sa demande un regard sur tous les groupes de chaque collectif. Il décidera en fonction de l'implication des joueurs(euses), si oui ou non la fédération financera ce projet l'année prochaine.

- CRE :

Envoi de la note et de la démarche sur la réglementation et la déclaration des séjours spécifiques sportifs. La note avait déjà été envoyé par Charles-Baptiste le 18 juillet 2023 à l'ensemble du réseau (CD/CR/CTFR).

Agenda des CRE 2024

Mois	Région	Lieu	Date
JANVIER	GRAND EST		4 et 5
	AURA	Romans	27 et 28
	PDL		27 et 28
FEVRIER	BRE	Pontivy	17 et 18
	BFC	Dijon	21 et 22
	CVL	UPA	25
	NORM		24 et 25
MARS	GRAND EST		5 et 6
	IDF	Issy les Moulinaux	9 et 10
	PACA	St Victoret	9 et 10
	Corse	Ajaccio	16 et 17
	PDL		16 et 17
	BRE	Pontivy	16 et 17
AVRIL	BRE	Pontivy	13 et 14
	IDF	Claye Souilly	20 et 21
	BFC	Besançon	25 et 26
	CVL	Tours	20 et 21
	NORM		27 et 28
	PACA		27 et 28
	PDL		27 et 28
	GRAND EST		29 et 30
Mai	CVL	CD 28	18 ou 19
JUIN	AURA	Clermont-Ferrand	1 et 2
	AURA	Moidieu	29 et 30

	IDF	Melun	29 et 30
JUILLET	BFC	Bans	24 et 25
AOÛT	NORM		30 et 31
	IDF	Herblay	31
SEPTEMBRE	IDF	Herblay	1
	BRE	Pontivy	
	PACA		21 et 22
	NORM		28 et 29
	PDL		28 et 29
OCTOBRE	CVL	Langon	12 et 13
	BFC	Auxerre	30 et 31
NOVEMBRE	AURA	Yssingneaux	16 et 17

Déplacement accompagnement : 21 et 22 février CRE BFC

- **ACTION 3 : PRESERVER LA SANTE DU SPORTIF** : politique en faveur du sport santé, politique de prévention et de lutte contre les discriminations et la violence dans le sport, SMR, ...
 - Clôture Trophée sport santé 23 et préparation édition 2024 (recherche de partenariats) ;
 - Organisation séminaire sport santé (mars 2024) : programmation, prise de contact intervenants, recherche et visite site, suivi des inscriptions ;
 - Intégration au réseau sport santé voulu par le MS (Visios, échanges) ;
 - Début du SMR.
- **ACTION 4 : FORMATION – PROFESSIONNALISATION** : politique de l'organisme de formation, politique de structuration et d'élaboration d'une stratégie de professionnalisation, recrutement et accompagnement des C.T.F.R. et de leurs employeurs, soutenir le réseau de structures désireuses d'employer, etc.
 - CNF :

Les actions réalisées en janvier et février :

- Audit de renouvellement Qualiopi le 6 février 2024, un avis favorable avec zéro non-conformité a été donné pour le renouvellement de la certification ;
- Notre fédération a été retenue pour participer au dispositif d'accompagnement à la transformation économique sur la thématique de la formation pour 2024, la première séance a eu lieu le 23 janvier, cet accompagnement s'étale jusqu'en décembre ;

- Une journée de formation continue en accès gratuit pour les éducateurs et entraîneurs (BF1, BF2) a été organisé au cours du stage du collectif France Jeunes masculins et féminins à Bassens le 10 février 2024 ;
- Une formation de formateur à destination des formateurs de graphiqueurs s'est tenue le 17 et 18 février 2024 à Lyon. 15 personnes y ont participé ;
- Concernant les formations arbitre départemental, régional, initiateur et BF1, elles sont en cours.

Les actions à venir en mars et avril :

- Une formation de formateur prévu à Varilhes (Occitanie) le 16 et 17 mars 2024 ;
 - Une nouvelle journée de formation continue à destination des éducateurs et entraîneurs est prévu lors du prochain stage du collectif France à Tours le 20 et 21 avril 2024 ;
 - Préparation des BF2 2024 avec les comités concernés, normalement Normandie, grand est, nouvelle aquitaine et PACA.
- Coordination DTN : réflexion et proposition d'évolution de la relation DTN/CTFR (missions, suivi, accompagnement, évolution...)
 - 1000 emplois socio-sportifs : avec l'enquête sur le besoin en professionnalisation de nos structures, une réflexion est menée pour accompagner au mieux les clubs intéressés par ce dispositif. L'objectif est également de faire du lien avec les DEJEPS pétanque formés ces dernières années et en recherche d'emploi.
 - EURECIA depuis 8 mois :
 - Peu de CTFR et/ou de Présidents remplissements et valident les feuilles de temps pour le 25 de chaque mois - un rappel personnalisé est réalisé à chaque CTFR ou CR - les CTFR ont leur part de responsabilité mais les employeurs doivent également être vigilant et les alerter si les feuilles de temps ne sont pas complétées le 25 de chaque mois ;
 - Les territoires systématiquement en retard : PDL, CVL, AURA et pas de feuilles de temps pour PACA ;
 - Sur la gestion des missions et temps de travail, l'outil est pratique, notamment pour sortir la répartition du temps de travail en fin d'année.

La conséquence : l'envoi des EVP en plusieurs fois à Christy ce qui multiplie les démarches.

Concernant l'export de la paie : l'envoi des EVP (feuilles de temps et congés validés par les CR) à Christy qui les envois au cabinet comptable. Christy récupère les fiches de paie sur SILAE et les met sur le serveur, puis nous les importons dans EURECIA. Le constat est la superposition des missions.

Après quasiment un an d'utilisation, ce type d'outil est indispensable mais il faudrait le réfléchir de manière globale pour une simplification des process.

- Accompagnement RH
Au quotidien, la RH des 10 CTFR est recentrée sur les missions suivantes :
 - La réponse aux questionnements de chacun d'entre eux ;

- L'accompagnement à la mise en place de certaines actions ;
- La redirection vers les collègues compétents dans chacune des thématiques ;
- L'accompagnement des employeurs aux entretiens individuels ;
- Faire des points réguliers sur l'avancement de leurs missions sur les territoires ;
- Faire un compte-rendu annuel des actions et missions (analyse et synthèse).

Un séminaire spécifique à destination des CTFR est prévu du 14 au 16 mai 2024 au siège à Marseille :

- Faire un point d'étape personnalisé sur l'avancé des missions ;
 - Travail projet de développement régional (cartographie écoles de pétanque en adéquation avec la possibilité d'actions scolaires) ;
 - Travail sur la production et l'actualisation des contenus d'entraînement des CRE.
- Recrutement 2^{ème} CTFR CR AURA :
 - Réunion avec le président et le trésorier du CRAURA pour organiser l'accompagnement du recrutement d'un 2^{ème} CTFR ;
 - Planification de l'appel à candidature, de la période d'entretiens de recrutement, de la demande d'aide à l'emploi ANS à la DRAJES AURA.

Le directeur technique national tient à souligner tout le travail effectué par tous ses collaborateurs.

Intervention d'Anna MAILLARD

Anna présente les différents outils pour la formation du jeune joueur : le guide de l'éducateur, le livret de suivi du jeune joueur (volonté fédérale, via la D.T.N., de moderniser les outils qui favorisent les progrès dans la performance sportive : apprentissage – formation – développement) et l'épreuve buts-boules.

Une pétanque plus sportive ? C'est définir la pétanque comme une activité au-delà d'un jeu d'adresse, mais bien comme un sport d'affrontement stratégique où 4 grandes compétences interagissent :



La pétanque sportive : 4 compétences au cœur des apprentissages

- **Affrontement**
- **Motricité**
- **Sociale**
- **Mental et Physique**

C1. UTILISER LA NOTION D'AFFRONTEMENT

C1.1 Estimer le rapport de forces : effectuer une succession de contrôles pour analyser le jeu.
C1.2 Choisir une stratégie pour attaquer / construire / défendre.
C1.3 Choisir une tactique pertinente : ajouter, enlever, gêner.
C1.4 S'adapter à l'évolution du jeu : situer chaque boule jouée dans la durée de la mène et de la partie.

C2. MAITRISER LA MOTRICITE DU LANCER

C2.1 Être équilibré et coordonné avant et pendant le lancer.
C2.2 Maîtriser la tenue de boule et la sortie de main.
C2.3 Tenir compte de la nature du terrain pour l'impact/rebond et le roulé de la boule.
C2.4 Maîtriser la trajectoire du lancer.



**LA PÉTANQUE,
UN SPORT
D'AFFRONTEMENT,
PAR LE POSITIONNEMENT
DE BOULES,
GRÂCE À L'ADRESSE
MOTRICE**

C4. GERER SA CONDITION MENTALE ET PHYSIQUE

C4.1 Préparer son profil psychologique et corporel de joueur.
C4.2 Améliorer son niveau de performance mentale en situation de compétition.
C4.3 Adopter une conduite appropriée dans le contexte de la partie.
C4.4 Savoir se concentrer pour lancer.

C3. JOUER EN PARTIE ET EN COMPÉTITION OFFICIELLE

C3.1 Connaître et respecter le règlement du jeu et les règles de sécurité.
C3.2 Assumer différents rôles sociaux.
C3.3 Communiquer pour coopérer et pour s'opposer.
C3.4 Jouer dans différents formats d'équipes, à différents postes, dans différentes formes compétitives.

Guide de l'éducateur



1. Le Guide de l'éducateur



C'est le programme de la formation sportive en pétanque de nos jeunes



Les 4 grandes compétences y sont déclinées en sous compétences (en savoir - faire, en connaissances et en attitudes) et en items encore plus précis



Présente les liens entre les catégories d'âge, les étapes d'apprentissage et d'évaluation
Indique les compétences à travailler prioritairement selon la catégorie et les compétences à évaluer



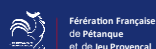
Pour chaque item, référence à des fiches d'entraînement types accessibles



Version numérique sur le site fédéral

C1. Utiliser la notion d'affrontement		Elaborer un projet de jeu efficace					
C1.1 Estimer le rapport de forces : effectuer une succession de contrôles pour analyser le jeu							
	Référentiel de compétences	Capacité du joueur	B	M	C	J	Fiches ent.
C111	Pouvoir annoncer le score en permanence	Je connais le score à tout moment	✓	✓	✓	✓	FE C111
C112	Faire une première exploration du terrain (distance et nature/densité, topographie)	J'évalue la distance du jeu et la nature du terrain	✓	✓	✓	✓	FE C112
C113	Compter le stock des boules en main en tenant compte de la situation des boules sur le terrain (avantage ou désavantage)	Je sais si je suis en avantage ou désavantage	✓	✓	✓	✓	FE C113
C114	Distinguer et évaluer les positions relatives des boules et leurs qualités stratégiques pour la suite du jeu	Je reconnais la position des boules sur le terrain et je comprends leurs qualités stratégiques	✓	✓	✓	✓	FE C114

Livret du suivi du jeune joueur



2. Le livret de suivi du jeune joueur



un outil individuel et de partage (jeune, éducateur, parents)



Pour le suivi des progrès et des performances en école de pétanque



Des pages dédiées à la culture pétanque, à des jeux, à des compétences illustrées (mesure, concentration...)



Pour garder trace de son palmarès



Pour attester la réussite des épreuves de niveau de performance (buts -boules)



Version livret et numérique. Distribution à toutes les écoles labellisées au congrès + président CD et CR (+ de 6000 exemplaires). En vente à la SAOS.

3. Epreuves buts-boules



2 outils:

- déroulement des épreuves
- fiche résultat par niveau



Version numérique sur le site fédéral



Pour contrôler un niveau de performance



S'appuie sur la même logique d'apprentissage des compétences

Des insignes (badges – médailles)
et une page attestation à la fin du livret



Médaille en vente prochainement à la SAOS – uniquement par le biais des comités départementaux



Visio d'informations éducs

VII. Rapports des commissions

1. Commission de discipline (Michel POGGI)

La commission de discipline fédérale s'est réunie pour étudier les affaires suivantes :

- National de LARAGNE : Joueurs MM. GIAI, IZZO, GOULET, SAVELLI, PERSONNETAZ, LEROY et dirigeants MM. PALLEIRO, PAOLY et CHAUVIN J.
- M. MARCHANDISE
- National de Montluçon : MM. NIEL et WEBEURT

Deux affaires sont en cours (national de Tours MM. RONCIN et AUGER et Bol d'OR Nice M. CONSONNOVE).

2. Centre national C.N.P.J.P. (Michel ROBERT)

Le jury a reporté la décision d'attribution du concours d'architecte par suite de la non-validation par l'Architecte des Bâtiments de France des projets retenus.

3. Commission handicap (Éric DORIZON)

Une relance par courriel sera faite aux comités départementaux et aux clubs concernant la labélisation des clubs handi-pétanque. A ce jour, 8 clubs ont demandé une labélisation.

Une information à nos organes déconcentrés sera envoyée par courriel concernant la création d'une case « Titulaire Carte Mobilité Inclusion » sur Geslico, ce qui permettra de recenser leurs licenciés « handicap », ce qui permettra d'extraire des listes et statistiques au plus près de la réalité.

4. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Le comité directeur a procédé à la désignation des délégués des 46 Nationaux au minimum TOP 1000.

Par suite de la décision du comité directeur d'envisager à terme la suppression de la carte à puce mais aussi de la nécessité de fiabiliser les processus d'inscription sur les compétitions, le lancement de la plateforme d'inscription en ligne E compet' est repoussé. D'ici là les travaux de certifications vont se poursuivre afin de garantir une authentification sécurisée de chaque licencié.

Les inscriptions en ligne sur les compétitions sont un vrai problème car devant l'ingéniosité des licenciés pour contourner les systèmes, s'inscrire plusieurs fois ou avec une récurrence d'X. Il y a urgence à développer un système qui ne permette, ni n'autorise ce genre de pratique sans risque de sanction pécuniaire.

5. C.N.C. (Laurent VAISSIERE)

Les groupes du CNC 2024 sont en cours de diffusion, les lieux des rencontres seront connus en avril. Finale CNC - Jeu provençal : la finale se déroulera du 11 au 13 octobre à Saint Martin de Crau (13).

6. Commission arbitrage C.N.A. (Patrick GRIGNON)

Résultat des candidats à l'examen national et à l'examen du P.N.A.

Examen national 2023 :

Monsieur Xavier CORREGE (CD 56), ajourné en septembre 2023 à l'examen d'arbitre national, a été supervisé à deux autres reprises.

Le rapport des superviseurs confirme que cet arbitre n'a pas tenu compte des recommandations et ce dernier a précisé qu'il ne changerait pas sa façon d'arbitrer.

En conséquence, la décision est prise de ne pas valider l'examen national de monsieur CORREGE Xavier du CD 56.

Décision validée par le comité directeur

Résultat théorique à l'examen du PNA 2024 :

BRETTE Fernand - CD 89 : Candidat : Echec

CLÉMENT Éric - CD 41 : Candidat : Admissible

MALLET Lydie - CD 20A : Candidate : Admissible

DUPUIS Maxime - CD 77 : Candidat : Admissible

MARICHAL Sylvain - CD 62 : Candidat : Echec

MAUDUIT Didier - CD 82 : Candidat : Echec

MONNIER Frédéric - CD 39 : Candidat : Admissible

Résultat théorique à l'examen national 2024 :

BARTHELEMY Claude - CD 16 : Candidat Admissible

BERLAND Olivier - CD 85 : Candidat Admissible

CABIROL Christine - CD 24 : Candidate Echec

CANTIGET Cynthia - CD 84 : Candidate Admissible

CONSTANT Julien - CD 77 : Candidat Admissible

DESCHAMPS Émeric - CD 77 : Candidat Admissible
FOND Patrick - CD 85 : Candidat Admissible
GODARD Sandra - CD 34 : Candidate Admissible
KETELS Cyril - CD 63 : Candidat Admissible
LAFEUILLE Michel - CD 86 : Candidat Echec
LANG René - CD 19 : Candidat Echec
LEGENDRE Sophie - CD 24 : Candidate Admissible
MONTAGNON Éric - CD 07 : Candidat Admissible
PAUGNAT Cécilia - CD 87 : Candidate Admissible
PERRIER-DAVID Sébastien - CD 69 : Candidat Admissible
BONNEFOI Kévin - CD 24 : Candidat Echec
PUGLIA Giovanni - CD 06 : Candidat Admissible
ROBLIN Christophe - CD 87 : Candidat Admissible
SAVARIN-MARESTAN Jérôme - CD 01 : Candidat Echec
TOMAKIN Haki - CD 19 : Candidat Echec
TOURNEUX Ludovic - CD 40 : Candidat Echec

Les candidats admissibles devront suivre un examen pratique défini dans le guide de l'arbitrage pour validation de cet examen.

Validation des résultats par le comité directeur

La C.N.A. demande au comité directeur de préciser dans son compte rendu que les compétitions Coupe de France jeu provençal et C.N.C. - C.R.C. - C.D.C. jeu provençal sont des compétitions qui se déroulent en parties au temps et sur un terrain cadré dont toutes les lignes qui ceinturent ledit terrain, sont considérés comme ligne de perte.

Aucune autre formule n'est autorisée.

Présentation des nouveautés concernant la formation.

Une nouvelle réunion est prévue le 22 mai 2024.

Rappeler que les présidents de comités doivent aider et donner des consignes aux arbitres qui correspondent au règlement F.F.P.J.P.

Il n'est pas normal que certains présidents de comités autorisent les joueurs à fumer durant les parties.

Concernant les frais de déplacements des arbitres lors de compétitions officielles, ces derniers doivent être pris de la résidence principale de l'arbitre à son lieu de la compétition et non de son adresse club à son lieu de la compétition.

Avis favorable du comité directeur

Le séminaire des arbitres se tiendra du lundi 02 au mercredi 04 décembre 2024 au centre de rencontres internationales et de séjour à Dijon (21).

71 arbitres de niveau national-européen et international participeront à ce séminaire.

La C.N.A. rappelle qui est impossible de pouvoir inscrire un concours national officiel le 3ème week-end de janvier de chaque année. Il serait souhaitable que cette prescription s'applique au niveau régional et départemental.

Ce week-end devant être réservé à la formation, au recyclage des arbitres et pourrait concerner les éducateurs, les graphiqueurs et délégués.

0 arbitre = 2 équipes maxi inscrites en C.D.C.

1 arbitre obligatoire pour au moins 3 équipes inscrites en C.D.C.

1 arbitre obligatoire pour au moins 2 équipes inscrites en C.R.C.

1 arbitre obligatoire pour 1 équipe inscrite en C.N.C.

Ces mesures qui devraient entrer en application dès 2026 seront-elles uniquement valables pour le C.D.C. open ou bien prendront-elles en compte toutes les autres compétitions, coupe de France comprise ?

Quel niveau sera requis pour les arbitres pour les clubs qui évoluent en C.R.C. ou C.N.C. ?

Une réunion de propositions est programmée au mois de mai pour avancer sur ce sujet.

7. Commission jeu provençal (Patrick GRIGNON)

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre, concernant le comité de sélection du groupe France, est approuvé à la majorité.

Quelques informations en préambule

- Lors de son rendez-vous en Suisse en mars, Patrick GRIGNON va parler du jeu provençal pour voir si une démonstration pour le valoriser au niveau international peut être mise en place. Cela ne pourra se faire que pour des parties au temps ou en système suisse ;
- Personnes sélectionnées : aucune n'a fait l'objet de suspension (Le comité directeur de la F.F.P.J.P. avait décidé que toute personne ayant été suspendue ne pouvait pas faire partie du groupe France).

Jean-Claude BOIRON nous fait le compte rendu du stage qui a eu lieu du 12 au 14 janvier à Istres (13)

- Très intensif, tout s'est bien déroulé ;
- Les joueurs étaient très attentifs, et très fatigués ;
- *Nationaux* :
Jean-Claude BOIRON a envoyé à tous les joueurs le programme des Nationaux, tous ont répondu et il a donc pu établir le programme précis des déplacements du groupe France sur ces compétitions et des formations des équipes.
Certains trouvent dommage que tous les déplacements auront lieu dans le sud, et qu'on n'a pas pu faire déplacer une équipe sur le 1^{er} régional organisé en Essonne (qui a lieu en même temps que le national de Mouans Sartoux).
En 2025, il est acté qu'une équipe ira sur ce régional.

Pour info, la F.F.P.J.P. prend en charge les déplacements, le club organisateur prend en charge les repas et chambres d'hôtel.

Déplacements : sur le National de Martigues, sur celui de Draguignan du 19 au 21 octobre, avec une action dans une école de pétanque la veille.

- Plusieurs actions vont être menées, hors Nationaux, par le groupe France (à Grasse par Christophe MARTELLO, avec des jeunes (JC BOIRON))
Question : Bilan à faire avant les vacances d'été ? Proposer un réservoir de joueurs compte tenu du nombre de nationaux : mais cela aurait un coût supplémentaire et les équipes B, même si ce sont de très bons joueurs, n'ont pas la même aura que le groupe A

Les 9 joueurs du groupe France, en dehors de la pratique du JP et de parties, ont travaillé sur 6 thématiques par groupe de 3.

La commission a passé en revue les thèmes et se donne jusqu'au prochain comité directeur de la FFPJP en avril pour valider des propositions et les proposer au comité directeur

Patrick GRIGNON propose notamment une réunion PNA/Commission sur le 2ème thème (comment améliorer l'arbitrage).

Il est rappelé que la pratique du jeu provençal se fait dans des terrains cadrés, qui sont limités par des ficelles (article 5 règlement F.I.P.J.P.).

Les compétitions C.N.C. jeu provençal et coupe de France Jeu provençal, sont des compétitions aux temps, de ce fait il est obligatoire de jouer le cadre.

La réunion se termine par l'intervention du CD 91 au sujet de la suppression d'une équipe au championnat national DJP pour le comité de l'Essonne.

Le Comité Directeur a confirmé l'attribution d'une seule équipe au CD91.

8. Commission DROM COM (Véronique BAJOLLET)

Cette année 2024, c'était notre dernier déplacement qui clôture cette mandature.

La Nouvelle Calédonie

Arrivés à Nouméa le samedi, nous avons assisté le dimanche matin à leur congrès qui a dissout le comité en place, conséquence d'une motion de défiance déposée un mois avant. Par suite de cette réunion, 4 personnes de l'assemblée se sont portées volontaires pour assurer les affaires courantes, nous avons quand même pu expliquer notre présence et plusieurs personnes sont venues s'inscrire pour les formations. Le C.T.O.S. présent, et le Président de l'Océanie nous ont bien aidés.

Après une semaine au sud et une au nord, et une personne venue de Wallis et Futuna, nous avons pu former : des éducateurs, des formateurs, des arbitres, Geslico, Gestion concours et les personnes en charge des affaires courantes

Wallis et Futuna

En 2023, Wallis et Futuna comptait 24 licenciés pour 6 clubs.

Futuna souhaite se séparer de Wallis et demande la reconnaissance d'un comité Territoriale pour Futuna. Wallis et Futuna forme un seul Territoire, une seule Administration et il en sera de même pour la pétanque.

Le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement à cette demande de scission des Territoires.

Tahiti

La Polynésie voudrait quitter la F.F.P.J.P. Effectivement, étant Fédération, le choix est possible.

La réponse est non et le comité Directeur s'est prononcé pour le maintien de TAHITI en qualité de Comité Départemental.

Nous avons pu dispenser nos formations, qui pourront servir pour leurs jeunes et aussi pour les jeux inter îles.

9. Commission Championnats de France et Calendrier (Corine VEROLA)

- Championnats 2025

Deux Sites pouvant être validés dès aujourd'hui :

→ 21 et 22 juin : championnats triplettes pétanque hommes + femmes à Pontorson (50).

→ 04 au 06 juillet : championnat triplettes Jeu Provençal à Saint Martin de Crau (13).

Nous validerons les sites restants lorsque les dernières visites auront été faites et dès réception des lettres d'engagement manquantes.

- Tir de précision senior masculine et féminine

Mise à jour et validation par le CODIR de la note d'application pour le championnat de France de Tir de précision de 2025. Elle sera envoyée très prochainement aux comités régionaux et départementaux afin qu'ils puissent choisir leur mode de qualification et s'organiser.

Chaque région pourra avoir un joueur qualifié ainsi qu'une joueuse qualifiée.

Les champion(ne)s et vice-champion(ne)s de France 2023 seront qualifiés d'office.

Le comité départemental organisateur bénéficiera également d'une place supplémentaire dans chaque championnat de France.

- Tir de précision jeune

La note d'application a été mise à jour par la D.T.N. et validée par le comité directeur. Elle sera envoyée aux comités régionaux et départementaux en même temps que celle des seniors.

- Critères d'arbitrage pour l'attribution de places supplémentaires sur les championnats de France au Jeu Provençal

Comme nous le faisons depuis 3 ans, nous maintenons les critères d'arbitrage suivants :

- ⇒ Résultats sportifs sur le championnat de France N-1
- ⇒ Organisation de concours au jeu provençal tout au long de la saison (donnée issue de Geslico)
- ⇒ Nombre d'équipes engagées dans le CDC départemental (donnée issue de l'enquête envoyée par la commission CNC que chaque comité départemental doit compléter)

- En cas de nombre identique de critères validés les CD seront départagés par le pourcentage de clubs engagés dans la Coupe de France des clubs au Jeu Provençal par rapport au nombre total de clubs du département.

Contrôles d'alcoolémie sur les CDF

En l'absence de médecin sur les championnats de France 2024, tous les élus officiant sur un championnat de France seront habilités et recevront un ordre de mission du Président de la fédération.

Le prix Bernard DUC sera décerné par le Président de la F.F.P.J.P. qui assiste à l'ensemble des championnats nationaux en utilisant des critères définis à l'avance.

10. Commission mixte paritaire (Véronique BAJOLLET)

Différents prestataires en informatique vont être sollicités pour connaître les possibilités de vote et le coût associé. Notre proposition dépendra de leurs réponses.

Un calendrier séquentiel (rétroplanning) va être proposé lors de la prochaine Visio de la commission La D.T.N. a édité la liste des sportifs de haut niveau depuis 8 ans (comme convenu).

Tous les votes de renouvellement des Présidents de club n'auront pas automatiquement lieu cette année (certains n'ayant pas encore mis à jour leur statut avec un mandat de 4 ans identique à la F.F.P.J.P.). On prendra les Présidents de club EN EXERCICE.

Il est prévu que les Présidents de comités départementaux enverront au siège les noms, le mail personnel et le téléphone des Présidents de leur club. Et les Présidents de comités régionaux feront la même chose avec les Présidents de comités départementaux.

Les listes des électeurs « arbitres et éducateurs » sont en cours de réalisation, les comités départementaux doivent absolument renseigner Geslico pour faciliter la vérification de la conformité des listes et des électeurs. Nous avons reçu la liste des arbitres et nous nous sommes aperçus que les listes ne correspondaient pas forcément.

Nous allons éditer la liste des arbitres en collaboration avec Evelyne Chapillon puis elle sera envoyée à tous les Présidents de comités départementaux qui devront la vérifier et renvoyer la liste définitive **signée et tamponnée**.

Il en sera de même pour les éducateurs.

Voteront par liste et avec les mêmes contraintes : les Présidents de clubs par informatique et les Présidents de comités départementaux.

Pour voter, une aide pourra être apportée aux clubs par les comités départementaux, notamment en proposant des bureaux de vote par secteur.

Fin de la réunion : samedi 2 mars à 11h00.

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

